

Campagne internationale pour interdire les mines

2011

Informations reprises du site de la [Campagne internationale pour interdire les mines \(ICBL\)](#)

La Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) a été lancée en 1992 par 6 organisations : Handicap International, Human Rights Watch, Medico International, Mines Advisory Group, Physicians for Human Rights and Vietnam Veterans of America Foundation. Témoins des conséquences dramatiques des mines antipersonnel sur les communautés avec lesquelles elles travaillent en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique Latine, ces organisations réalisent qu'une solution à la crise des mines antipersonnel doit être trouvée et que cette solution n'est autre qu'une interdiction totale de ce type d'armes.

Après 5 ans de campagne intensive et de partenariat novateur entre gouvernements, agences des Nations Unies, organisations internationales et société civile, la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction (communément appelée Traité d'interdiction des mines) est signée par 122 gouvernements à Ottawa en décembre 1997.

La même année, ICBL et sa coordinatrice de l'époque Jody Williams se voient remettre le Prix Nobel de la Paix, en reconnaissance de leurs accomplissements. Le Comité Nobel norvégien mit l'accent sur le fait que la Campagne avait fait du rêve de l'interdiction des mines une réalité et qu'en travaillant avec des pays de petite et moyenne taille, elle avait mis en place « un exemple convaincant d'une politique efficace en faveur de la Paix ». En tant que membre de la Coalition contre les bombes à sous-munitions, ICBL est maintenant engagée dans l'effort global pour interdire ces armes et s'attaquer à leur impact humanitaire.

Qui nous sommes et ce que nous faisons

Beaucoup d'organisations membres d'ICBL sont engagées à un niveau opérationnel dans le déminage, la sensibilisation aux risques des mines ou l'assistance aux victimes. D'autres sont actifs dans les domaines des droits de l'homme, des enfants, de la paix, du handicap, du développement, du contrôle des armes. D'autres encore sont des groupements médicaux, religieux, environnementaux, féministes ou de vétérans.

En tant que réseau, nous jouons essentiellement un rôle de surveillance et de plaidoyer : nous élevons les voix de la société civile afin que nos préoccupations soient entendues par les décideurs / preneurs de décision. Au travers du rapport annuel de l'Observatoire des mines, nous contrôlons et évaluons la réponse apportée par la communauté internationale au problème global des mines et des restes explosifs de guerre.

Nous plaidons pour :

- L'adhésion universelle au Traité d'interdiction des mines et à la Convention sur les armes à sous-munitions
- La mise en œuvre complète et le monitoring de ces deux traités
- Le financement adéquat du déminage humanitaire et des programmes de sensibilisation aux risques, ainsi qu'une efficacité accrue dans ces domaines
- L'assistance aux survivants, à leurs familles et leurs communautés et ce, de manière significative et durable.

Nos activités :

- Nous participons et contribuons de manière experte aux mécanismes du Traité tels que les Réunions des

Etats parties et les Réunions intersessionnelles des Comités Permanents

- Nous nous prononçons contre et condamnons l'utilisation des mines et des armes à sous-munitions et appelons les Etats non parties à adhérer aux traités
- Afin de garder les problématiques des mines et des arme à sous-munitions au plus haut à l'agenda des gouvernements, nous entreprenons des actions auprès des médias, du grand public et entretenons des contacts directs avec les gouvernements
- Nous menons un travail de recherche et produisons le rapport de l'Observatoire des mines qui a pour objectif de surveiller la mise en œuvre et le respect des dispositions du Traité ainsi que d'évaluer les efforts entrepris par la communauté internationale pour résoudre le problème des mines et restes explosifs de guerre.

(...)

Les mines antipersonnel tuent, blessent ou mutilent chaque année 15 000 à 20 000 personnes dans le monde, essentiellement des civil-es. Elles déstabilisent les pays concernés et leurs activités économiques et agricoles. Le Traité d'Ottawa ou Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, vise à interdire les mines antipersonnel. Il est entré en vigueur en mars 1999, et 156 Etats en étaient signataires fin 2088. L'ONU estime que pour la seule année 2008, plus de 190.000 mines anti-personnel et 10.000 mines anti-véhicule ont été détruites.

La Convention sur les armes à sous munitions est [entrée en vigueur en août 2010](#) après son adoption en mai 2008.

P.-S.

A consulter sur le site d'Adéquations :

- [Notre article sur "Paix et développement durable"](#)
 - [Notre rubrique sur Education à la paix et à la non-violence](#)
-